



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Service des affaires communales

Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 636/2020

Genève, le 28 octobre 2020

Concerne : Délibération du 08 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

l'approbation des comptes 2015 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

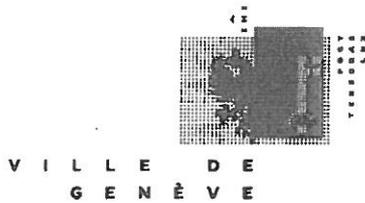
que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Olivia Le Fort
Directrice

DIFFUSION
M. Kanaan
Mme Perler
M. Gomez
Mmes Kitsos
Barbey-Chappuis
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1191
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 71 oui, contre 1 non

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2015, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2015, l'annexe aux comptes 2015 et le rapport de l'organe de contrôle du 16 mars 2016 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

Certifié conforme:

La Présidente:

Albane Schlechten